



Institut de Recherches Economiques et Fiscales

Les vouchers (chèques éducation) et les écoles libres : l'exemple suédois¹

- **L'école suédoise : liberté, efficacité et concurrence**
- **Les écoles libres suédoises sont gérées en grande partie par des groupes privés**
- **Le chèque-éducation : l'argent suit l'élève**
- **L'enseignant est un employé de droit privé embauché par l'école**
- **Le coût d'un élève dans une école libre est en moyenne 11 % inférieur à celui d'un élève dans une école d'Etat**
- **Les résultats des écoles libres sont nettement supérieurs aux résultats des écoles d'Etat**
- **Les résultats des écoliers suédois sont meilleurs que ceux des écoliers français**
- **Les propositions de l'IREF**

¹ Etude réalisée par Jacob Arfwedson, chercheur associé à l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Contact : jarfwedson@yahoo.com ou Tél : 01.43.80.55.18
Cette étude a été publiée par l'IREF en février 2013.

Introduction

Qui l'eût cru ? Alors que la Suède était depuis longtemps connue pour son Etat-Providence exemplaire dans le monde entier, le gouvernement de centre-droit arrivé aux affaires en septembre 1991 a surpris par l'ampleur de ses ambitions dans le domaine de l'éducation. Certes, une réforme pour améliorer le système public existant était depuis toujours sur l'agenda et le Parti modéré du Premier Ministre Carl Bildt avait longtemps préconisé un procédé ayant recours aux vouchers.

Mais la réforme mise en œuvre fut bien plus radicale qu'attendu. Elle a repris l'essentiel des idées développées par Milton Friedman² et d'autres dès les années 1960, à savoir un régime fondé sur le libre choix des parents pour l'école de leurs enfants, grâce à la mise à leur disposition de l'équivalent du coût moyen de l'élève dans le système public.

Instaurée par le gouvernement centre-droit de Carl Bildt (1991-1994), la réforme pour la liberté de choix en matière d'écoles eut un effet révolutionnaire dans un pays où l'idéologie égalitariste du Parti social-démocrate avait effectivement éliminé toute alternative privée à l'éducation nationale – au niveau préscolaire, élémentaire et secondaire.

Opposant au monopole public le droit au libre choix, le ministre de l'Education nationale, Per Unckel, a introduit le « voucher » (chèque éducation) pour les parents désirant choisir une école libre pour leurs enfants.

Si le système actuel établit fermement le principe de libre choix dans le cadre du financement public, il n'en reste pas moins que la réforme a permis l'essor d'un secteur privé d'éducation (préscolaire, élémentaire, secondaire) qui jusqu'à nouvel ordre demeure un des plus libres et des plus performants dans le monde développé alors que le monopole public produisait à grands frais et avec une régularité de métronome 10 % d'analphabètes au bout de 9 ans de scolarité obligatoire.

Cette étude propose d'examiner brièvement les points suivants :

- les principes fondateurs et cahier des charges
- le système de « vouchers » et le libre choix scolaire
- l'évolution du marché scolaire
- les débats et enjeux politiques

En annexe, un tableau sommaire sur les réformes similaires dans un certain nombre de pays européens permet une mise en perspective des expériences actuelles.

² Prix Nobel de l'Economie (1976) et chef de file de l'Ecole de Chicago.

1 - Les écoles libres : l'argent suit l'élève

Sachant que 90 écoles élémentaires/collèges ont été créées au lendemain de la réforme, cette évolution témoigne de la solidité des conditions de développement, puisqu'elles étaient au nombre de 1.230 pour l'année scolaire 2010-2011.

Le système de « voucher » consiste à accorder à chaque élève dans une municipalité donnée une somme correspondant au coût moyen dans un établissement scolaire public au même endroit. Ainsi, aucun droit de scolarité n'est exigé mais l'argent suit l'élève. Les fonds alloués ne transitent jamais par les parents pour être attribués à l'établissement ; le « chèque »³ est donc entièrement virtuel.

- **Le nombre des écoles libres pour l'année 2010-2011 était de 16 % pour la scolarité obligatoire (7-16 ans), et quasiment la moitié (48%) pour les lycées.**
- **12 % des élèves du niveau élémentaire et collège étaient inscrits dans une école libre, chiffre en nette croissance depuis la mise en place de la réforme en 1992.**
- **24 % des lycéens étaient inscrits dans une école libre en 2010-2011 : il y a presque autant de lycées libres que municipaux (458 contre 497).**
- **15 % des élèves en âge préscolaire étaient inscrits dans une école libre en 2010.**
- **Des maternelles libres sont présentes dans 80 % des municipalités, des écoles libres au niveau élémentaire/collège existent dans 60 % des municipalités, et des lycées libres dans 40 % des municipalités.**
- **Pour l'année 2009-2010, 226 établissements au niveau élémentaire/collège et 302 lycées libres ont demandé une autorisation soit de démarrage, soit d'extension de leurs activités.**

En ce qui concerne les formats pédagogiques au niveau élémentaire/collège, la répartition se fait comme suit (2010-2011) :

Généralistes 83 %

Confessionnelle 10% (chrétiens, musulmans, juifs)

Ecoles Waldorf 6 %

Quant au régime juridique des écoles libres, on constate une préférence nette pour la société anonyme (64 % des écoles), suivie de différentes formes d'associations à but non lucratif et des fondations (33%). Il existe plusieurs groupes qui gèrent un grand nombre d'établissements en Suède mais aussi à l'étranger (voir plus loin).

³ Le terme suédois traduit littéralement donnerait « argent-école ». En France, on l'a souvent désigné par le terme « chèque-éducation », ce qui prête à confusion.

2. Enseignants : de simples employés

Il y a quelques années encore, on ne faisait plus de distinction entre enseignants ayant obtenu le diplôme de professeur des écoles et les autres qui sont des employés de droit privé. Comme l'a fait remarquer Tomas Andersson, ancien président de l'Association des écoles libres :

« Des professeurs compétents sont peut-être l'explication majeure du succès d'une école libre. Si les enseignants ne sont pas au niveau, l'établissement ne le sera pas non plus, et les élèves partiront. En revanche, qu'un enseignant soit compétent ne signifie pas forcément qu'il est passé par l'Ecole supérieure de l'enseignement. »

Etant donné la petite taille d'un grand nombre d'écoles libres, il est parfois difficile d'accumuler des heures pour justifier l'embauche d'un enseignant à plein temps. Ainsi, un ancien restaurateur enseigne l'art culinaire dans une école, tout en travaillant comme auxiliaire. Dans une autre école, le professeur d'arts plastiques n'a pas de diplôme d'enseignant, mais un diplôme des Beaux-Arts et a rédigé des manuels scolaires.⁴

Quand bien même l'opposition politique critique les écoles libres, plusieurs sondages récents démontrent la satisfaction des enseignants ayant choisi de travailler dans les établissements libres (à l'instar des parents).⁵

Les dix premiers groupes gérant des écoles libres (nombre d'établissements pour l'année 2009-2010)

Société mère	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Actionnaires	Nombre d'entreprises dans le groupe
AccadeMedia AB	94	19, 140	15	37
Baggium AB	44	4, 817	2	9
Magnora AB	32	9, 672	1	21
Education Invest ApS	28	11, 882	4	9
P-Py 2009 AB	21	3, 721	1	4
JENSEN Development AB	15	4, 291	1	6
Magelhusen AB ⁶	9	103	1	3
ThorenGruppen AB	9	1, 578	1	3
Skanditek Industriförvaltning AB	8	1, 661	2	28
PPS Power Planning System AB	7	2, 632	4	7
Nombre total pour les 10	267	59, 497	32	127

⁴ « Kompetenta lärare viktigare än någonsin » (La compétence des enseignants plus importante que jamais », article par Tomas Johansson dans le quotidien *Göteborgs-Posten*, le 23 août 2004.)

⁵ Demoskop, octobre 2012.

⁶ Le petit nombre d'élèves affiché pour cette société tient au fait qu'il s'agit de cliniques proposant à leurs patients un enseignement correspondant au programme national, dans de petits groupes. Chaque société reste en effet libre de définir ce qui est considéré comme une école ou établissement.

groupes les plus importants				
Proportion (%) du nombre total d'écoles libres/élèves en écoles libres	22,9	32,8		
Proportion (%) du nombre total d'écoles/d'élèves	4,8	4,6		

- En 2009-2010, il y avait 779 acteurs privés sur le marché scolaire (primaire et secondaire). Ils gèrent un cinquième des écoles primaires et secondaires du pays, les autres étant sous la responsabilité de 313 acteurs publics, principalement des municipalités.
- Les entreprises privées sont spécialisées dans un niveau d'éducation, c'est-à-dire soit au niveau primaire, soit au niveau secondaire. Seuls 7 % des sociétés gèrent des établissements ayant les deux niveaux.
- 85% des entreprises et associations qui gèrent des établissements sont à classer comme petites (1 établissement), 13% comme moyennes (2 à 4 établissements) et 2% comme étant grandes (au moins 5 établissements).
- Un élève sur dix en Suède fréquente une école gérée par une grande entreprise scolaire. Un élève sur quatre fréquente une école libre gérée par les 10 groupes ci-dessus, soit près de 50,000 élèves au total.

3 - Evolution des effectifs et des coûts des écoles libres (2005-2009)

Les écoles libres sont souvent de petite taille : un tiers des établissements compte moins de 50 élèves. Alors que les lycées municipaux ont en moyenne plus de 600 élèves, le nombre équivalent est à peine de 200 élèves pour les lycées libres. Selon un sondage de l'Association nationale des écoles libres (2003), la raison principale pour choisir une école libre est justement sa taille humaine et son approche pédagogique,

Le nombre d'entreprises gérant des écoles (élémentaires, secondaires) a connu une augmentation de 30% entre 2005 et 2009. Cette croissance a été particulièrement forte au niveau lycées, en partie due à une importante augmentation du nombre d'élèves. Pendant la même période, le nombre d'écoles élémentaires et collèges municipaux a subi une forte contraction, alors que le nombre d'écoles libres est monté en flèche.

Selon l'Agence nationale pour l'éducation, la moitié des nouveaux établissements a été créée par de nouveaux entrants sur le marché, alors que les grandes entreprises représentent un tiers des nouvelles écoles libres.

Au niveau des lycées, le nombre a augmenté de 795 à 980 entre 2005 et 2009. La totalité de cette croissance est due aux écoles libres.

Cette évolution signifie un important élargissement de la palette d'enseignements proposés. Le choix des élèves exerce une influence non négligeable sur l'offre d'une municipalité donnée. Une baisse de la demande peut entraîner la suppression de certains programmes, voire la fermeture d'établissements. A l'inverse, une demande accrue se traduit par une organisation plus efficace des écoles, une augmentation des effectifs et des programmes plus fournis.

Le nombre d'élèves dans une commune agit forcément sur l'offre scolaire et l'étendue des programmes. Ainsi, les élèves originaires d'une municipalité ayant une population peu nombreuse sont souvent obligés de chercher un lycée dans une commune limitrophe. Selon les statistiques au niveau national, il s'avère que les écoles libres ont seules absorbé l'augmentation du nombre d'élèves, alors que les écoles municipales affichent des effectifs stables. En revanche, l'évolution est plus contrastée au niveau municipal, avec une forte contraction des effectifs dans certaines zones et des augmentations dans d'autres.

Le coût d'un élève dans une école libre était plus faible que dans le système public pendant la période 2005-2009, et les écarts se sont creusés. **En 2009, le coût d'un élève dans le privé était inférieur de 11% à celui d'un élève dans le public.** Les coûts municipaux ont augmenté de 13% et ceux des écoles libres de 4%. Dans l'ensemble, la quasi-totalité des coûts ont augmenté davantage dans les écoles municipales que dans les écoles libres.⁷

⁷ En bild av skolmarknaden, p. 23. L'ensemble des chiffres cités dans cette section provient de ce rapport de l'Agence nationale de l'éducation. NB : ce calcul est corrigé par rapport au fait que les écoles libres sont soumises à la TVA, à la différence des écoles publiques.

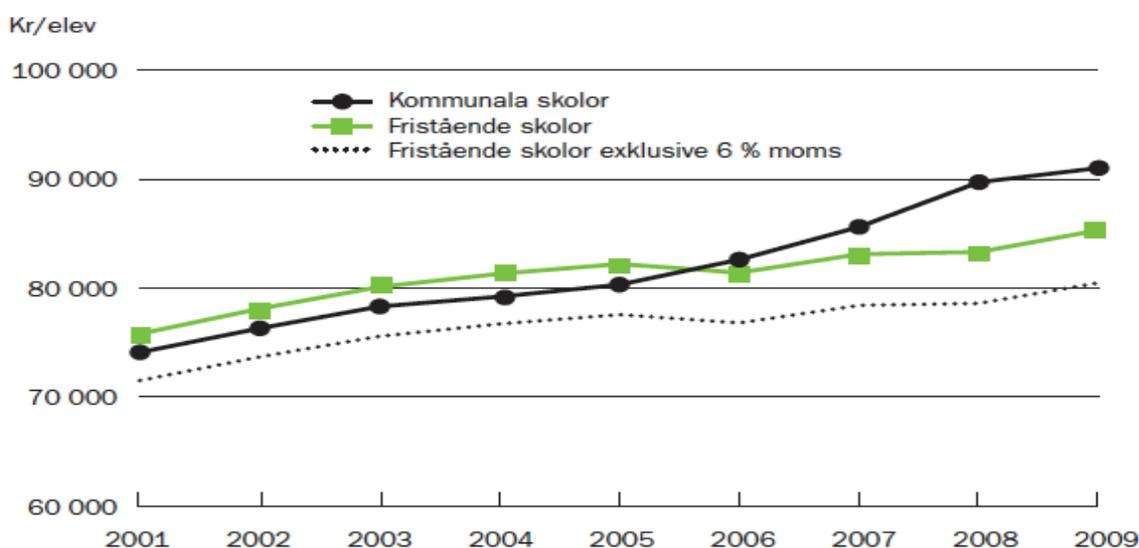
Comparaison des coûts au niveau lycée – 2001-2009⁸

Les coûts au niveau municipal représentent le budget global, y compris les frais d'administration, alloué aux établissements (lycées) de la commune, quelle que soit l'origine des élèves.

Les coûts de la municipalité d'origine représentent le budget alloué aux élèves domiciliés dans cette municipalité, même si certains d'entre eux ont opté pour un lycée dans une autre commune. Le coût global au niveau municipal sera donc l'addition du budget éducation des établissements municipaux moins les indemnités versées aux élèves venus d'ailleurs, plus les indemnités versées aux élèves originaires des municipalités qui sont inscrits dans des lycées en dehors de la commune ou dans des lycées libres. Ce budget inclut également les frais de déplacement et d'internat.

Le budget d'un lycée libre représente le coût assumé par le gérant de l'établissement.

Le coût par élève (2001-2009) dans un lycée municipal a augmenté de 8,650 euros à 10,625 euros, soit de 23 %. Le coût par élève dans un lycée libre, hors TVA, a augmenté de 8,346 euros à 9,400 euros au cours de la même période, soit 12 %. Comme le démontre le graphique, à partir de 2005, le coût par élève dans les lycées municipaux a commencé à augmenter bien plus rapidement que dans les lycées libres. En 2009, les coûts par élève des derniers sont inférieurs de 11 % à ceux des établissements municipaux.



Courbe en noir = lycées municipaux
Courbe en vert = lycées libres
Pointillé = lycées libres hors TVA de 6 %

⁸ Les chiffres dans cette section sont tirés du rapport « Elevutveckling och kostnadsutveckling i gymnasieskolan » (Evolution des effectifs et des coûts au niveau lycée », Agence nationale de l'Éducation, 2012)

Le coût par élève dans une école municipale en 2009 demeure plus élevé pour l'ensemble des dépenses, sauf pour les manuels et les repas. L'ensemble des coûts par élève a augmenté plus vite dans les établissements publics que dans les lycées libres.

Coûts moyens annuels par élève – Suède 2011 (en milliers d'euros)

	Primaire/Collège	Lycée
Ecoles publiques	10,09	11,34
Ecole libres	9,68	10,24

Source : Agence nationale de l'Education

Les lycées municipaux et les lycées libres ont des programmes à peu près équivalents en termes de coûts, et l'offre de programmes et activités de part et d'autre reste comparable. Ainsi, on ne saurait imputer l'écart des coûts à une différence de programmes. Le calcul suppose que le programme des lycées libres est comparable aux programmes publics nationaux qui restent la référence en matière de subventions.

L'étude internationale PISA menée tous les trois ans par l'OCDE depuis 1997⁹ tire une conclusion importante concernant les écoles libres : plus l'autonomie de l'établissement est grande lorsqu'il s'agit de choisir les programmes et les évaluations, plus la performance est élevée. Ainsi, la Suède avec un score global pour les capacités de lecture de 497 (contre 496 pour la France) enregistre un indice de responsabilité de l'établissement de 0.21. L'Australie dont le score est de 515 fait état d'un indice de 0.17. (Malheureusement, la France est le seul pays dans le tableau à ne pas afficher cet indice !).

De même, il est clair que les élèves suédois progressent mieux que leurs petits camarades français. Selon une note d'information de l'Education nationale¹⁰ citant une étude internationale, la France n'en mène pas large : « Il apparaît que les 5% d'élèves français les plus faibles se classent mieux de manière relative (16^e rang européen) que les 20% d'élèves français les plus performants qui occupent le 20^e rang européen. » De même, la France se retrouve nettement en-dessous de la moyenne européenne dans l'enquête PIRLS 2011 (performance en lecture des élèves en fin de CM1), alors que la Suède est au-dessus de la moyenne européenne. Sur une échelle de 475 à 565 et une moyenne européenne située à 535, la France se situe à 520 tandis que la Suède dépasse les 540 points.

⁹ <http://www.oecd.org/pisa/aboutpisa/>

¹⁰ Note d'information 12-21, décembre 2012 (Ministère de l'Education nationale).

4. Les entrepreneurs de l'éducation

Monter et développer une école requièrent des capitaux importants, d'où la préférence largement majoritaire pour la société anonyme comme forme d'organisation. Les bénéfices éventuels permettent notamment de renforcer la société, de développer les méthodes et les pratiques, selon un sondage effectué par l'Association nationale des écoles libres auprès de ses membres.¹¹

Plus de la moitié des entreprises (54 %) affichaient un bénéfice. Parmi celles-ci, 53 % prévoyaient d'investir ces ressources dans l'équipement et les locaux, alors que 28 % avaient l'intention de développer le contenu des activités sous forme de meilleures méthodes et pratiques. 11 % voulaient grandir : embaucher ou créer de nouvelles activités. Seuls 6 % ont répondu qu'elles envisageaient de distribuer une partie ou la totalité des bénéfices. Ces chiffres sont à peu près les mêmes pour les écoles qui n'ont pas réalisé de bénéfices.

L'Ecole du Savoir

Odd Eiken, vice-président de *Kunskapsskolan* (L'Ecole du Savoir)¹² fut en tant que Secrétaire d'Etat à l'Education nationale chargé de mettre en œuvre la réforme donnant naissance aux écoles libres au début des années 1990. Interviewé par l'IREF¹³, il expose la problématique entre le besoin de stimuler l'innovation dans les écoles, et l'exigence d'uniformité et d'égalité qui demeure dans le système national.

Comment le système fonctionne-t-il ?

« Aujourd'hui le voucher est déterminé par le coût moyen d'une place à l'école dans la municipalité de l'élève. Cela signifie que des écoles libres à Stockholm touchent une indemnité variable pour une place identique, selon l'origine de l'élève. La logique lorsque le système a été conçu était que, puisque l'école reste financée par les municipalités, leurs élus et par extension leurs habitants déterminent les priorités au niveau local, par exemple la répartition des ressources entre l'école et le niveau préscolaire.

« En principe, le citoyen n'a pas le droit de choisir le niveau de dépenses d'une municipalité donnée, et le niveau de fiscalité d'une autre. Si le voucher doit être national, c'est l'Etat qui de fait fixe le coût de l'école à la place des municipalités, ce qui revient à abolir le lien entre le voucher et celui qui choisit une école libre ainsi avec le coût municipal dans l'école en question. »

Certains militent actuellement pour un voucher national ...

¹¹ Demoskop/ Association des écoles libres, août 2011.

¹² Kunskapsskolan (www.kunskapsskolan.com), société mère Magnora AB (cf. p. 4).

¹³ Propos recueillis par l'auteur (octobre 2012).

« Un voucher national aurait des mérites, et donnerait davantage de sécurité aux écoles libres, une plus grande simplicité administrative et moins de comptabilité ‘créative’ au niveau municipal qui consiste à réduire les budgets alloués par la commune à ses concurrents, c’est-à-dire les écoles libres.

En revanche, le système actuel est logique tant que les communes assument la responsabilité financière des écoles et de leur fiscalité. Un exemple typique en ce moment est que certaines municipalités décident d’offrir un ordinateur portable à chaque élève comme investissement dans son éducation. Et dans la mesure où la municipalité reste maître de ses priorités budgétaires (des portables pour tous, au lieu d’une piscine par exemple), une telle décision doit s’appliquer à tous.

Cela signifie cependant que le montant du voucher attribué aux élèves des écoles libres augmente à concurrence. Dans la pratique, cela crée des problèmes si une partie des élèves sont originaires d’une autre municipalité qui a choisi d’autres priorités. Mais au final, ceci n’est pas un enjeu primordial. »

La nouvelle loi scolaire (2010) signifie-t-elle des changements pour les écoles libres ?

« Lorsque la réforme fut introduite, nous avons en même temps mis en œuvre une certaine déréglementation de l’école publique. Notre idée était de dire que, si l’objectif principal est de créer un espace pour l’innovation, il est nécessaire de préciser les tâches que l’école publique est censée accomplir, puis déréglementer tout le reste.

Actuellement, l’Etat a tendance à reprendre le contrôle dans de nombreux domaines : des problèmes évoqués dans certaines écoles ou certaines municipalités sont autant d’excuses pour une intervention des pouvoirs publics. Cela signifie davantage d’épreuves centralisées pour permettre des standards uniformes, ou des contraintes, telles que l’obligation d’avoir une bibliothèque physique avec des livres au sein de chaque établissement.

« Les partisans de cette politique citent l’uniformité et la qualité. Les critiques soulignent que l’espace disponible pour l’innovation, la diversité et le renouveau se réduit de plus en plus. »

Quel est le concept spécifique de L’Ecole du Savoir ?

« L’Ecole du Savoir accueille environ 10.000 élèves pour 38 établissements en Suède, ce qui lui confère la troisième ou quatrième place au palmarès. Elle se distingue par son programme, mais aussi de par sa gestion (entreprise non cotée avec deux actionnaires et un projet d’investissement de très long terme).

Son programme est unique en ce qu’il vise à personnaliser l’enseignement pour permettre à chaque élève d’avancer à son rythme selon un emploi du temps fait sur mesure. Chaque élève dispose d’un enseignant qui l’aide à fixer des objectifs. L’ensemble du curriculum se trouve sur un portail en ligne et reste donc disponible à tout moment.

Par rapport à des écoles plus traditionnelles, l’Ecole du Savoir exige d’importants efforts d’investissements et de développement, mais elle est ainsi plus facile à dupliquer. Nous sommes actuellement présents aussi en Grande-Bretagne, en Inde et aux Etats-Unis. »

5 – Enjeux et débats

Les débats concernent notamment les écoles libres dont le propriétaire est une société commerciale (environ 2/3 des écoles libres) et qui ont donc à la fois eu l'obligation de faire des bénéfices et le droit de distribuer des dividendes.

D'autres discussions concernent l'attribution par les municipalités de moyens aux écoles libres pour assurer une équité de traitement budgétaire entre établissements scolaires privés (soumis à la TVA) et publics (exonérés de TVA).

Une enquête récente effectuée par la revue de l'Union syndicale des municipalités réfute ces points. Dans un article, le rédacteur en chef détaille les raisons comme suit :

« Chaque année, les pouvoirs publics achètent des biens et des services au secteur privé d'une valeur d'environ 800 milliards de couronnes (soit un quart du PIB suédois), ce que la majorité des gens ignore. Une couronne sur deux des budgets municipaux est destinée aux fournisseurs du secteur marchand.

« En regardant les prestataires de services dans le domaine de l'école, la santé ou la vieillesse, les résultats financiers se situent autour de 5-6% du chiffre d'affaires, et les bénéfices sont d'environ 4%. Ces entreprises ne distribuent en règle générale que 35 à 50% des bénéfices, le reste étant réinvesti.

« De même, les municipalités sont tenues d'engendrer un excédent ('bénéfice') de 2 à 3% ; cela s'appelle une 'bonne gestion'. Mais non lorsqu'un entrepreneur (mandaté par la municipalité) garde 2% après avoir versé 98% pour ses activités, plus charges, TVA et impôt sur les sociétés. »

« En ce qui concerne l'école, les dernières statistiques démontrent que les résultats de l'école obligatoire sont pires dans les municipalités où la concurrence fait défaut. Il est évident que la concurrence des écoles libres a conduit à améliorer les résultats dans les écoles municipales de 2002 à 2011. »¹⁴

Et de conclure : « Le profit ne nuit pas à la qualité, c'est un mythe. Certes, des entrepreneurs et des municipalités peuvent commettre des abus. Mais l'exception n'est pas la règle. »

Cette enquête et les commentaires qu'elle suscite sont d'autant plus remarquables que les autorités municipales, et leurs représentants, étaient historiquement aux premières loges pour s'opposer aux réformes consistant à ouvrir les monopoles publics. Ce genre d'articles témoigne cependant d'une volonté de repenser les dogmes établis depuis 50 ans.

Selon un sondage¹⁵ commandé par l'Association des écoles libres en 2011, le soutien populaire au choix scolaire reste solide. Toutes catégories confondues (âge, revenus, catégorie socio-professionnelle), environ 75% des personnes interrogées soutiennent la liberté de choix. Mais un an plus tard, cette situation a largement évolué : 62% des électeurs ayant voté pour les sociaux-démocrates, la Gauche ou les Verts sont favorables au libre choix scolaire.

¹⁴ Dagens Nyheter, 15 octobre 2012. Caractères gras insérés par l'auteur.

¹⁵ Demoskop, août 2011.

Conclusions

Le marché scolaire suédois reste l'un des plus libres au monde.

Etant donné le dynamisme du secteur privé en forte croissance depuis une vingtaine d'années, il semble raisonnable de penser qu'un système qui encourage la diversité des enseignements dispensés fait bien mieux qu'une Education nationale, essentiellement conçue pour répondre aux exigences des corporations syndicales, et des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre un programme unique pour tous.

En ce qui concerne les résultats scolaires, les chiffres parlent d'eux-mêmes (cf. Annexe 1). Les écoles libres sont systématiquement largement au-dessus des écoles municipales, tant en termes de moyenne globale qu'en matière de résultats obtenus par rapport au programme national, soit une différence d'environ 20 et 10 points respectivement depuis que les résultats sont collectés. De même, les résultats des écoles libres sont en progression constante, alors que ceux des écoles municipales stagnent plutôt.

Quant aux coûts (cf. Annexe 2), les écoles libres démontrent également une capacité de gestion supérieure par rapport aux concurrents municipaux, alors que les premières ne se battent pas à armes égales (fiscalité, dépendance du bon vouloir de la municipalité, etc).

Une synthèse (2012) de l'Agence nationale pour l'Education fait montre d'une grande lucidité quant au caractère dynamique du marché scolaire suédois.

« L'ensemble des études réalisées fait état d'un système changeant et difficile à résumer. Le marché scolaire ne saurait être appréhendé comme un phénomène statique, mais au contraire comme un univers marqué par des évolutions rapides et successives. Il s'agit à la fois de la dynamique des acteurs indépendants, et des choix faits par les élèves et les parents, ainsi que de l'évolution des budgets des entrepreneurs. »¹⁶

La baisse du nombre d'élèves âgés de 7 à 15 ans (depuis 2002) et de lycéens (depuis 2008) ainsi qu'une offre scolaire toujours en expansion donneront lieu à une concurrence encore plus intense dans les années qui viennent, à la fois entre le système public et les écoles libres, et plus généralement entre toutes les écoles.

Le débat actuel et futur va ainsi largement déterminer les enjeux des prochaines élections législatives (septembre 2014), puisque le clivage gauche/droite se situe désormais dans le dosage de réformes et dans l'utilisation de mécanismes marchands pour améliorer les services jusque-là contrôlés par les syndicats et les pouvoirs publics. De ce point de vue, la croissance rapide de l'implantation d'écoles libres, et l'accueil très majoritairement favorable du public, semblent indiquer une lame de fond que les politiques feraient bien de suivre attentivement.

¹⁶ En bild av skolmarknaden, p. 14.

Propositions de l'IREF :

Compte tenu de l'expérience suédoise en matière de liberté scolaire, il conviendrait d'étudier de plus près les caractéristiques suivantes pour les adapter au contexte français :

- **l'introduction de vouchers (chèques-éducation) à la suédoise permet une égalité de traitement entre établissements publics et privés qui n'existe pas à ce jour ;**
- **le voucher donne la liberté aux parents de choisir l'école de leurs enfants moyennant un chèque virtuel qui suit l'élève ;**
- **la liberté d'entreprendre doit s'appliquer de plein droit à l'éducation obligatoire, et ouvrir la possibilité à tout individu, association ou entreprise d'investir dans des projets d'éducation préscolaire, élémentaire et secondaire ;**
- **la liberté scolaire suppose toutefois d'élaborer un cahier des charges pour assurer une égalité de départ, tant pour les établissements publics que pour les écoles libres existantes et futures.**
- **l'enseignant doit avoir un statut d'employé privé pour lui assurer la mobilité et une rémunération plus intéressante**
- **afin de permettre aux enseignants de développer pleinement leur potentiel, il faut envisager la possibilité de reprise d'un établissement public par le personnel et/ou les parents au niveau local, en accord avec la municipalité.**
- **enfin, l'ouverture du marché scolaire offre une occasion d'introduire une plus grande transparence dans la gestion des deniers publics au niveau local, et permet de mieux évaluer la dépense municipale grâce à la comparaison des coûts et des résultats.**

Annexe 1 : Comparaison des résultats scolaires

Ecoles municipales	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
<i>Moyenne globale*</i>	208.2	207.7	206.3	207.4	207.5	205.8	205.3	204.9
Proportion des élèves (%) ayant atteint les objectifs dans l'ensemble des matières	76.2	76.4	75.8	76.2	76.1	75.7	75.7	75.1
Ecoles libres								
<i>Moyenne globale*</i>	230	229.5	228.2	228.2	227.2	225.7	225.3	226.2
Proportion des élèves (%) ayant atteint les objectifs dans l'ensemble des matières	84.3	83.8	82.8	83.5	81.8	80.6	79.3	80.5

NB. Les résultats ci-dessus concernent la dernière année de la scolarité obligatoire, soit la neuvième année.

**La moyenne globale :*

Celle-ci est calculée en fonction des 16 meilleures notes dans le bulletin final de l'élève : (10 = passable, 15 = mention assez bien, 20 = mention bien, 30 = mention très bien)

Le nombre maximal de points est de 320 points.

Source : Agence nationale de l'Education

Annexe 3 : Dépenses (lycées 2011)

Gérant	Orientation	Nombre d'élèves	Coûts globaux (SEK milliers)	Coût par élève (SEK milliers)
Ensemble		375 109	36 255 293	96.7
Ecoles municipales		280 517	27 581 028	98.3
Ecoles libres		90 957	8 071 054	88.7
Dont :	<i>Généralistes</i>	88 587	7 284 192	88.3
	<i>Internationales</i>	270	25 795	95.7
	<i>Confessionnelles</i>	709	56 493	79.7
	<i>Internats</i>	738	89 464	121.2
	<i>Waldorf</i>	653	75 111	115

Source : Agence nationale de l'Education

Annexe 3: Aperçu d'exemples similaires dans d'autres pays européens				
Pays	Proportion d'élèves en écoles libres (scolarité obligatoire)	Financement	Cahier des charges	Rapport Etat/municipalités
Danemark	13 % (2007)	Subventions équivalentes au coût des écoles municipales (soit 85 % moins les frais de scolarité de 15 %).	Curriculum de l'école publique. Certain contrôle par le droit des écoles libres à utiliser les examens de sortie du public	Tradition relativement forte de petits établissements, diversité des régimes. Les parents jouent un rôle pour contrôler « leurs » écoles.
Finlande	2 % (proportion plus forte au niveau lycées)	Egalité de traitement public/privé. Pas de frais de scolarité.	Toute école libre doit être autorisée par le ministère, curriculum identique. Pas d'entreprises.	La plupart des écoles libres (scolarité obligatoire) ont un contrat avec la municipalité.
Islande	1 %	Subventions municipales + frais de scolarité	Curriculum national commun.	Autorisation municipale ; la municipalité peut intervenir sur le nombre maximal d'élèves.
Pays-Bas	Env. deux tiers des élèves (écoles catholiques, protestantes)	Egalité de traitement public/privé. Pas de frais de scolarité.	Pas d'entreprises. Liberté d'enseignement confessionnelle ou idéologique.	Les municipalités sont responsables de toute décision concernant les écoles. Coopération occasionnelle entre écoles privées et publiques.

Source : Privat och offentligt : Fristående skolor i andra länder (Skolverket, 2012)

(Privé et public : Ecoles libres dans d'autres pays – Agence nationale pour l'éducation, 2012)

Références :

Skolpeng på lika villkor - Friskolornas riksförbund, 2011

(Le voucher à conditions égales – Association nationale des écoles libres)

Ska föräldrar ha rätt att välja skola åt sina barn ? – Friskolornas riksförbund, 2011

(Les parents ont-ils le droit de choisir l'école de leurs enfants ?)

Privat och offentligt : Fristående skolor i andra länder – Skolverket, 2008

(Privé et public : écoles libres dans les autres pays – Agence nationale pour l'Education)

Enskilda huvudmän och skolmarknadens ägarstrukturer – Skolverket 2012

(Gestionnaires privés et structures de propriété du marché scolaire – Agence nationale pour l'Education)

En bild av skolmarknaden : syntes av Skolverkets skolmarknadsprojekt – Skolverket, 2012

(Aperçu du marché scolaire : synthèse du chantier relatif au marché scolaire – Agence nationale de l'Education)

Elevutveckling och kostnadsutveckling i gymnasieskolan – Skolverket, 2012

(Evolution des effectifs et des coûts au niveau lycée – Agence nationale de l'Education)

Friskolor, kvalitet och vinst : mediarapportering – Second Opinion/Almega 2009

(Ecoles libres, qualité et profits – étude de presse)

En riktig skolpeng – Reforminstitutet 2002

(Pour de vrais vouchers)

Schooling for Money : Swedish Education Reform and the Role of the Profit Motive –
Institute for Economic Affairs, London 2010

« Sweden's school voucher system is a model for America »

The Daily Caller, 23 janvier 2011

« Nos propositions pour réformer l'école »

Fondation pour l'école

PIRLS 2011 – Etude internationale sur la lecture des élèves au CM1

Note d'information 12-21, Ministère de l'Education nationale

Sites consultés :

www.skolverket.se

www.friskola.se

www.kunskapsskolan.com

www.iea.org.uk